



AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL CHEZ L'OPÉRATEUR FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

NON

à une réforme injuste imposée par le ministère

Le personnel se mobilise

France Éducation international est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Il est reconnu en France et à l'étranger pour ses compétences en matière d'expertise, de formation, d'évaluation et de gestion de projets internationaux. Il intervient dans deux domaines d'activité : l'éducation (enseignement général, professionnel et supérieur, reconnaissance des diplômes) et les langues (langue française, évaluation et certifications en français, langues étrangères et mobilité).

Les missions de FEI, singulières et de natures très diverses, reposent sur des métiers variés et une expertise de haut niveau. La variété de nos métiers et l'exigence de nos missions créent des sujétions particulières, et celles-ci nécessitent un aménagement flexible de l'organisation du travail. Grâce à cette flexibilité, et à l'engagement résolu des agent-es, les résultats de France Éducation international, établissement auto-financé à hauteur de 85%, sont en augmentation continue depuis plusieurs années.

En 2024, le diplôme DELF-DALF délivré par France Éducation international a dépassé la barre des 500 000 candidats dans le monde. Le Test de connaissance du français (TCF) a connu une croissance de plus de 15% par rapport à 2023, pour atteindre plus de 240 000 inscrits. Pour la quatrième année consécutive, le test Ev@lang a permis d'évaluer le niveau en langue anglaise de près de 900 000 collégiens de classe de troisième, répartis dans plus de 8 000 établissements. 50 000 dossiers de demande de reconnaissance des diplômes ont été traités en 2024. Au sein du département de coopération en éducation, une trentaine de projets en moyenne sont en cours ou programmés, et représentent une vingtaine de millions d'euros. Pour l'année scolaire 2024-2025, le programme des assistants de langue étrangère compte presque 3000 assistants accueillis en France, issus de 73 pays, et plus de 1200 assistants de langue française répartis dans 32 pays. Enfin, 18 délégations étrangères ont été reçues à France Éducation international en 2024.

Ces résultats exceptionnels démontrent non seulement que France Éducation international occupe une place de premier plan dans la diplomatie d'influence, mais aussi que son mode de fonctionnement, basé sur la souplesse, l'autonomie et la confiance, lui permet d'accomplir sa mission de service public avec un succès indéniable.

Or, depuis janvier 2025, ce mode de fonctionnement est remis en cause. En effet, la tutelle ministérielle de France Éducation international cherche à imposer, sans compromis, une réforme du temps de travail

sans aucune contrepartie financière. Suspendue après examen en instances dans le cadre du dialogue social depuis 2022, la réforme a finalement été entérinée en juin 2024, de manière confidentielle, entre le ministère et la direction de FEI, qui ne l'a soumis aux représentant-es du personnel que six mois plus tard, soit deux semaines avant le comité social d'administration où ils et elles étaient censés émettre un avis sur le sujet. Cette démarche non sincère s'accompagne de mesures profondément pénalisantes pour les agent-es et gravement préjudiciables pour l'attractivité de l'établissement : application du calcul le plus défavorable entraînant la perte d'un grand nombre de jours de congé, alors que ceux-ci sont considérés comme une compensation des salaires très faibles au regard de l'expertise des métiers ; perte d'une demi-journée non travaillée que les agent-es pouvaient consacrer à une activité complémentaire et entraînant, de fait, une baisse de revenus ; obligation de poser un grand nombre de jours de congés à des dates prédéfinies, retirant aux agent-es une flexibilité dans leur organisation professionnelle et personnelle ; mise en place d'un système de pointage extrêmement contraignant et contraire à l'esprit d'autonomie et de confiance de l'établissement.

Présentée comme une obligation réglementaire, cette réforme consiste en réalité à enfermer l'établissement dans un carcan juridique et menace très sérieusement la flexibilité qui garantit son bon fonctionnement, ses résultats exceptionnels et le niveau de son auto-financement.

En outre, elle ne s'accompagne d'aucune compensation financière alors que la Cour des comptes, dans ses rapports sur la mise en conformité du temps de travail dans la fonction publique, insiste sur la nécessité de mesures compensatoires.

Attaché-es à l'importance de leurs missions et à la valeur du service public, les agent-es de France Éducation international, via leurs représentant-es, ont alerté à tous les niveaux (direction, tutelle ministérielle, ministre) des risques que cette réforme injuste, imposée sans concertation, faisait peser sur l'établissement. En lieu et place de cette réforme, une proposition de négociation collective sur l'aménagement du temps de travail a été soumise à l'ensemble des interlocuteurs. Cette proposition n'a reçu aucune réponse, pas plus que les alertes n'ont été entendues.

N'ayant plus d'autre choix, les agent-es de FEI ont pris collectivement la décision de se mobiliser le mardi 25 février 2025 lors d'une journée de grève, pour faire entendre leur voix, manifester leur opposition à cette réforme telle qu'est imposée et exiger l'ouverture d'une négociation collective.

Cette journée de grève sera la première dans l'histoire de France Éducation international. Il n'est pas dit qu'elle sera la dernière.